

DÉLIBÉRATION DE_2025_024

Le trois juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE MONTCARET sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation :

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie PELLIZZER, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christian SCALIGER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Thierry BOIDÉ, Jocelyne ARSIGNY, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET-COLLAS, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Michel FRICHOU représenté par Thierry BOIDÉ, Didier MOREAU représenté par Gilbert DE MIRAS, Christophe MARCETEAU représenté par Gilles TAVERSON, Christian GALLOT représenté par Annie MAIGRE, Jean-Louis REY représenté par Éric REY, Marc GRANDY représenté par Yves JACQUELIN, Cyril BARDE représenté par Jocelyne ARSIGNY

Secrétaire : Marie-Catherine ROHOF

Membres en exercice : 32 Présents : 25 Votants : 32 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 32

OBJET : RÉGIE D'AVANCES "SÉJOURS-SORTIES" - MODIFICATION ARTICLE 7

Monsieur le Président rappelle la délibération n° DE18-096 du 20 décembre 2018 portant sur la régie d'avances "Séjours-Sorties" et la délibération n° DE19-057 portant sur une première modification de l'article 7.

il précise qu'il convient de modifier à nouveau l'article 7 comme suit :

ARTICLE 7 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

